



Volet B

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe



12026404

BRUXELLES

Greffe 18 JAN. 2012

N° d'entreprise :

Dénomination

(en entier) :

0842-837 552

C.B. ENERGIA

Forme juridique : Société Privée à Responsabilité Limitée

Siège : 1080 Molenbeek-Saint-Jean, rue du Menuet, 33

Objet de l'acte : Constitution

D'un acte reçu par le Notaire Christian Van Campenhout, à Anderlecht, le 12 janvier 2012, il résulte que : 1°) Monsieur CHATZIS Antonios Athanasios, né à Saint-Josse-Ten-Noode, le treize octobre mil neuf cent septante-cinq, célibataire, demeurant à 1080 Molenbeek-Saint-Jean, rue du Menuet, 33, et 2°) Mademoiselle BELTRANTE Isabelle, née à Watermaal-Boitsfort, le vingt-neuf mars mil neuf cent septante-quatre, célibataire, demeurant à 1080 Molenbeek-Saint-Jean, rue du Menuet, 33, ont constitué une société privée à responsabilité limitée sous la dénomination « C.B. ENERGIA », dont le siège social est établi à 1080 Molenbeek-Saint-Jean, rue du Menuet, 33, au capital de dix-huit mille six cents euros (€18.600) représenté par cent parts sociales nominatives sans valeur nominale, auxquelles il est souscrit en numéraire et au pair par : par Monsieur CHATZIS Antonios, prénommé, cinquante parts sociales (50,-) et Mademoiselle BELTRANTE Isabelle, prénommée, cinquante parts sociales (50,-). La société a pour objet tant en Belgique ou à l'étranger : - toutes les activités de conseils et audits en environnement dans le domaine de l'énergie, conseil en performance énergétique des bâtiments. - la location et l'exploitation de biens immobiliers propres ou loués. - l'administration de biens immobiliers. La société aura également pour objet, en Belgique et à l'étranger, l'achat, la vente, la concession de tout droit réel ou personnel, notamment le droit de superficie ou l'emphytéose, la location, le lotissement, la coordination de projets, le leasing, le financement, l'aménagement, la construction, l'appropriation, la transformation, la restauration, la mise en valeur, l'exploitation et la gestion, de tous biens meubles et immeubles ainsi que toute prestation de service y relatif, directement ou indirectement. D'une façon générale, la société pourra accomplir toutes transactions, s'intéresser dans toutes entreprises, accomplir toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter directement ou indirectement, entièrement ou partiellement la réalisation de l'objet social. La société pourra également faire le commerce de gros et de détail, l'import-export de toutes marchandises ou produits en général. Elle ne pourra toutefois entreprendre aucune activité concernant le secteur bancaire ou l'assurance. La société a été constituée pour une durée illimitée à compter du 12 janvier 2012. La gérance de la société est confiée soit par les présents statuts, soit par l'assemblée générale à un ou plusieurs gérants, statutaires ou non, et dans ce dernier cas, pour une durée à laquelle il pourra être mis fin en tout temps, par une décision de l'assemblée générale. L'assemblée peut aussi fixer anticipativement la durée pour laquelle un gérant est nommé. La fonction de gérant est gratuite ou rémunérée suivant décision de l'assemblée générale. Chaque gérant est investi de pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui intéressent la société. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société, par un gérant. Tous actes engageant la société, tous pouvoirs et procurations, toutes révocations d'agents, d'employés ou de salariés de la société sont, en cas de pluralité de gérants, signés par un gérant. Il est tenu chaque année, au siège social, une assemblée générale ordinaire, le premier lundi du mois de juin de chaque année à 15 heures. L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre. Le premier exercice social débute au jour du dépôt de l'extrait du présent acte au Greffe du Tribunal de Commerce compétent et finira le trente et un décembre deux mille douze. La première assemblée générale ordinaire aura donc lieu en l'an deux mille treize. L'assemblée générale a décidé de nommer à la fonction de gérant pour une durée illimitée, Mademoiselle CHATZIS Anastasia, demeurant à 1950-Kraainem, rue Ferdinand Kinnen, 139 (BP4). Son mandat sera non rémunéré. Il n'est pas nommé de commissaire.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME

Déposée en même temps : une expédition de la constitution.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 31/01/2012 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiersAu verso : Nom et signature